



Produit structuré

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ».

« EXIGENCE 30 » est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX.
Garant de la formule	The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA. ⁽²⁾
Durée d'investissement conseillée	10 ans et 14 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé) ⁽³⁾ . En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
Éligibilité	Comptes titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
Code ISIN	FR1459AB8590
Période de commercialisation	Du 29/05/2025 au 31/07/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 €), la commercialisation du titre de créance « EXIGENCE 30 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/07/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans ce document à caractère promotionnel.

(2) Notations de crédit Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 19/05/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, qu'à partir du 14/08/2026.

Objectifs d'investissement

1

Une exposition aux valeurs de la Zone Euro

à travers l'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR ci-après « l'Indice », calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

2

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum

(hors cas de remboursement automatique anticipé) et un remboursement de 100 % du capital initial possible chaque jour, à partir du 31 juillet 2026 (inclus), si à l'une des dates de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.

3

Un objectif de gain fixe plafonné à 10,50%⁽²⁾ par année écoulée, soit environ 0,02877 % par jour calendaire écoulé

depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (exclue) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30% par rapport son niveau initial à l'échéance⁽¹⁾.

4

Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾

si l'Indice, à la date de constatation finale⁽¹⁾, ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.

Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Le remboursement du produit « EXIGENCE 30 » est conditionné à l'évolution de l'indice. En cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025), l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 50 % (inclus) de l'Indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 10,09 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum⁽³⁾ de 9,43 %).

« EXIGENCE 30 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/07/2025 et la date de remboursement automatique anticipé concernée⁽¹⁾ ou la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans ce document désignent la valeur nominale des titres « EXIGENCE 30 » soit 1 000 €. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/07/2025 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans le présent document. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective⁽¹⁾.

Le titre de créance « EXIGENCE 30 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. Le présent document décrit les caractéristiques du titre de créance « EXIGENCE 30 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Avantages

- ✓ Du 31 juillet 2026 (inclus) au 30 juillet 2035 (inclus), si à l'une des dates de constatation quotidienne(1), l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025) le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement automatique anticipé(1) correspondante, le capital initial majorée d'un gain plafonné de 10,50%(2) par année écoulée (soit un gain de 0,02877 %(2) par jour calendaire écoulé) depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025) exclue (soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 9,43 %).
- ✓ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors, le capital initial majorée d'un gain plafonné de 10,50%(2) par année écoulée (soit un gain de 0,02877 %(2) par jour calendaire écoulé) depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025) exclue, soit 205,05753 % du capital initial(2) (le Taux de Rendement Annuel Net(3) est alors de 6,77 %).
- ✓ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), l'Indice clôture en baisse de plus de 30% mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors, le capital initial(2) (le Taux de Rendement Annuel Net(3) est alors de -0,60 %).

Inconvénients

- ✓ **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - Dans le cas où « EXIGENCE 30 » n'a pas été remboursé par anticipation et où l'Indice clôture en baisse, à la date de constatation finale(1), de plus de 50 % par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025).
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance(1).
- ✓ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an et 14 jours à 10 ans et 14 jours à compter de la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025).
- ✓ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 10,50%(2) par année écoulée (soit un gain de 0,02877 %(2) par jour calendaire écoulé) depuis la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025) exclue (soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 9,43 %).
- ✓ **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).
- ✓ Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice.** Ainsi, en cas de marchés baissiers, **la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- ✓ À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'Indice sans prélèvement forfaitaire, aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « EXIGENCE 30 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**
- ✓ Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- ✓ Le rendement du produit « EXIGENCE 30 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de -30 % et de -50 % rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(3) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(1) ou d'échéance(1) selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Principe de fonctionnement

À la date de constatation initiale⁽¹⁾ (le 31 juillet 2025) on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

① Mécanisme de remboursement automatique anticipé

Du 31 juillet 2026 (inclus) au 30 juillet 2035 (inclus), à chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête.

2 scénarios possibles :

Scénario favorable

Performance de l'Indice $\geq$ Niveau initial

L'intégralité du capital initial⁽²⁾ est remboursée



Un gain de 10,50%⁽²⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,02877 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé) depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ exclue

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 10,09 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 9,43 %)

Scénario défavorable

Performance de l'Indice $<$ Niveau initial

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation quotidienne⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Principe de fonctionnement

② Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025).

3 scénarios possibles :

Scénario défavorable

Si l'Indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial

Le capital initial⁽¹⁾ diminué de la baisse de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance⁽²⁾ et reçoit la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Dans le cas défavorable où l'Indice céderait 100 % de sa valeur à la date de constatation finale⁽²⁾ la perte en capital serait totale.

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ strictement inférieur à -7,23 %)

Scénario médian

Si l'Indice a baissé entre 30% et 50 % par rapport à son niveau initial

L'intégralité du capital initial⁽²⁾ est remboursée

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,60 %)

Scénario favorable

Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial

L'intégralité du capital initial⁽²⁾ est remboursée



105,05753 %⁽¹⁾, soit 10,50%⁽¹⁾ par année écoulee (environ 0,02877 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé) depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ exclue

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,77%)

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

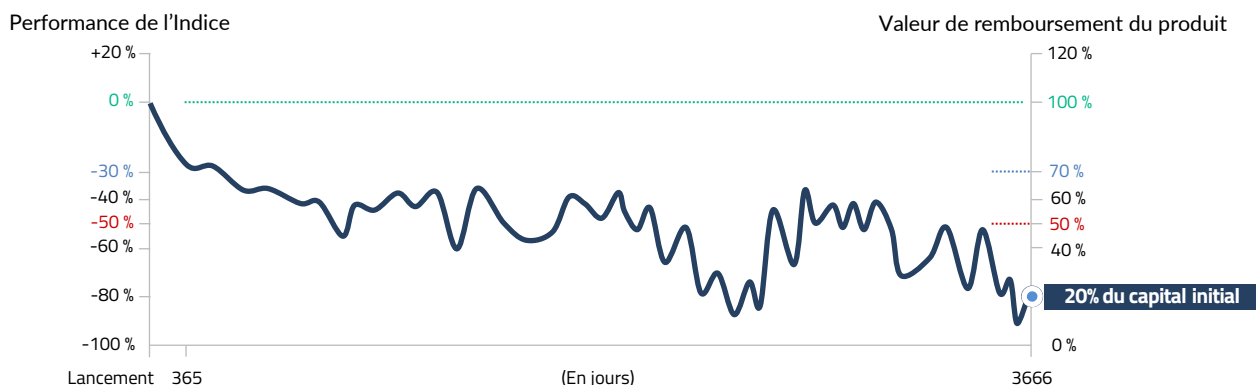
Illustrations du mécanisme de remboursement (1/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

①

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

Hypothèse : L'indice clôture à 20% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



À chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 31 juillet 2026 (inclus) au 30 juillet 2035 (inclus), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (soit -80 % dans cet exemple). L'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale, soit 20% du capital initial⁽²⁾. **Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à -15,32%, équivalent à un Taux de Rendement Annuel Brut⁽⁴⁾ de -14,81% pour un investissement direct dans l'Indice.

Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50 % de sa valeur à la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), la perte en capital serait supérieure à 50 % du capital investi⁽²⁾, voire totale dans le cas le plus défavorable.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾: 20% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

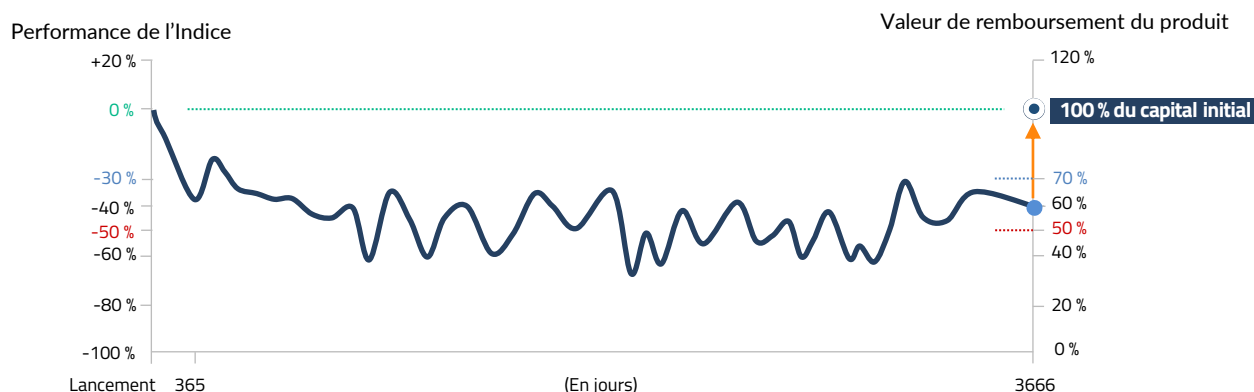
⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Illustrations du mécanisme de remboursement (2/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

② Scénario médian : marché baissier à long terme Hypothèse : L'indice clôture à 60% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



- Évolution de l'indice
- Performance finale de l'Indice
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50 %)
- Seuil de remboursement automatique anticipé activable à partir du 31 juillet 2026 (inclus)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (70%)

À chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 31 juillet 2026 (inclus) au 30 juillet 2035 (inclus), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la date de constatation finale (le 31 juillet 2035), l'Indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial (soit -40 % dans cet exemple) mais se maintient au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance de 50 % (inclus).

L'investisseur reçoit alors 100 % du capital initial⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à -0,60 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽⁴⁾ de -4,96 % pour un investissement direct dans l'Indice.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾: 100% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

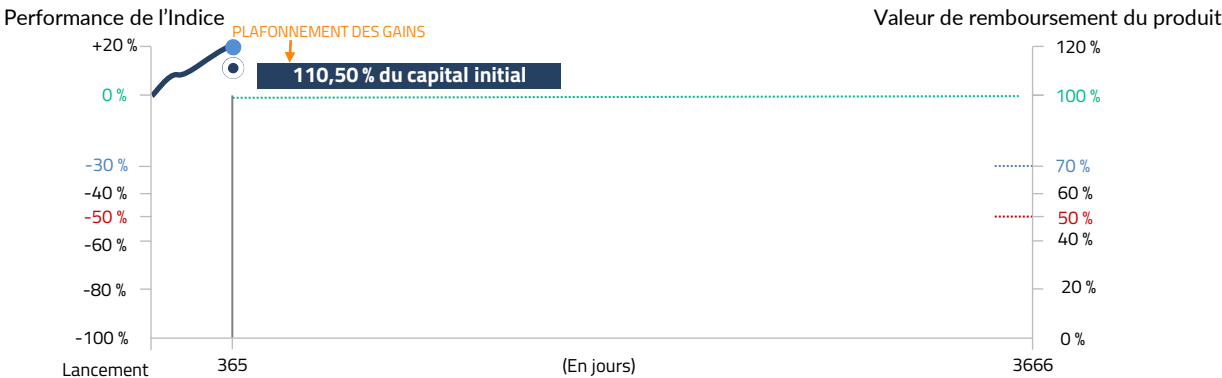
⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Illustrations du mécanisme de remboursement (3/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

③ Scénario favorable : marché haussier à court terme (avec mise en évidence du plafonnement des gains)

Hypothèse : L'indice clôture à 120% de son Niveau Initial à la première date de constatation quotidienne⁽¹⁾



- Évolution de l'indice
- Performance finale de l'Indice
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50 %)
- Seuil de remboursement automatique anticipé activable à partir du 31 juillet 2026 (inclus)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (70 %)

À la 1^{ère} date de constatation quotidienne⁽¹⁾ (le 31 juillet 2026), l'Indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 juillet 2025) (soit +20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.

L'investisseur reçoit alors 100 % du capital initial⁽²⁾ majoré d'un gain plafonné de 10,50%⁽²⁾ par année écoulée (environ 0,02877 %⁽²⁾ par jour calendaire écoulé) soit 110,50 % du capital initial⁽²⁾, ce qui représente un gain de 10,50%⁽²⁾ contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à 9,43 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽⁴⁾ de 19,19 % pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ : 110,50% du capital initial

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques pour le détail des dates (page 11).

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 31/07/2025) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Présentation de l'Indice

DESCRIPTION DE L'INDICE MORNINGSTAR EUROZONE 50 DECREMENT 50 GR EUR

L'Univers de Départ de l'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 GR EUR est l'indice Morningstar Eurozone Large-Mid Cap Index.

Parmi l'Univers de Départ, les 50 entreprises européennes ayant la plus grosse capitalisation sont sélectionnées.

Enfin, l'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant **un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'Indice est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'indice.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'Indice et réinvestis dans ce dernier.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composants l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Source : <https://www.gsmarkets.fr/fr/services/index-overview?pop-asset=MSG50ED>.

COMPOSITION DE L'INDICE MORNINGSTAR EUROZONE 50 DECREMENT 50 GR EUR

Entreprise	Ticker Bloomberg	Pays	Secteur
SAP SE	SAP GY	Allemagne	Technologies de l'information
Asml Holding NV	ASML NA	Pays-Bas	Technologies de l'information
Siemens AG-Reg	SIE GY	Allemagne	Industrie
Allianz Se-Reg	ALV GY	Allemagne	Finance
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	MC FP	France	Consommation discrétionnaire
Schneider Electric Se	SU FP	France	Industrie
Deutsche Telekom AG-Reg	DTE GY	Allemagne	Télécommunications
Banco Santander Sa	SAN SQ	Espagne	Finance
Air Liquide Sa	AI FP	France	Matériaux
Totalenergies Se	TTE FP	France	Energie
Sanofi	SAN FP	France	Santé
Airbus Se	AIR FP	France	Industrie
Iberdrola Sa	IBE SQ	Espagne	Services aux collectivités
L'oreal	OR FP	France	Consommation non cyclique
Safran Sa	SAF FP	France	Industrie
Unicredit Spa	UCG IM	Italie	Finance
Hermes International	RMS FP	France	Consommation discrétionnaire
BNP Paribas	BNP FP	France	Finance
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	BBVA SQ	Espagne	Finance
Muenchener Rueckver AG-Reg	MUV2 GY	Allemagne	Finance
Intesa Sanpaolo	ISP IM	Italie	Finance
Essilorluxottica	EL FP	France	Santé
Axa Sa	CS FP	France	Finance
Vinci Sa	DG FP	France	Industrie
Enel Spa	ENEL IM	Italie	Services aux collectivités

Entreprise	Ticker Bloomberg	Pays	Secteur
Anheuser-Busch Inbev Sa/nv	ABI BB	Belgique	Consommation non cyclique
Prosus NV	PRX NA	Pays-Bas	Consommation discrétionnaire
Ing Groep NV	INGA NA	Pays-Bas	Finance
Deutsche Boerse AG	DB1 GY	Allemagne	Finance
Industria de Diseno Textil	ITX SQ	Espagne	Consommation discrétionnaire
Adyen NV	ADYEN NA	Pays-Bas	Finance
Danone	BN FP	France	Consommation non cyclique
Ferrari NV	RACE IM	Italie	Consommation discrétionnaire
Deutsche Bank AG-Registered	DBK GY	Allemagne	Finance
Compagnie de Saint Gobain	SGO FP	France	Industrie
Infineon Technologies AG	IFX GY	Allemagne	Technologies de l'information
Basf Se	BAS GY	Allemagne	Matériaux
DHL Group	DHL GY	Allemagne	Industrie
Wolters Kluwer	WKL NA	Pays-Bas	Industrie
Mercedes-Benz Group AG	MBG GY	Allemagne	Consommation discrétionnaire
Adidas AG	ADS GY	Allemagne	Consommation discrétionnaire
Engie	ENGI FP	France	Services aux collectivités
Koninklijke Ahold Delhaize N	AD NA	Pays-Bas	Consommation non cyclique
Generali	G IM	Italie	Finance
Amadeus It Group Sa	AMS SQ	Espagne	Consommation discrétionnaire
Argenx Se	ARGX BB	Belgique	Santé
Legrand Sa	LR FP	France	Industrie
Eni Spa	ENI IM	Italie	Energie
Universal Music Group NV	UMG NA	Pays-Bas	Télécommunications
Stellantis NV	STLAM IM	Italie	Consommation discrétionnaire

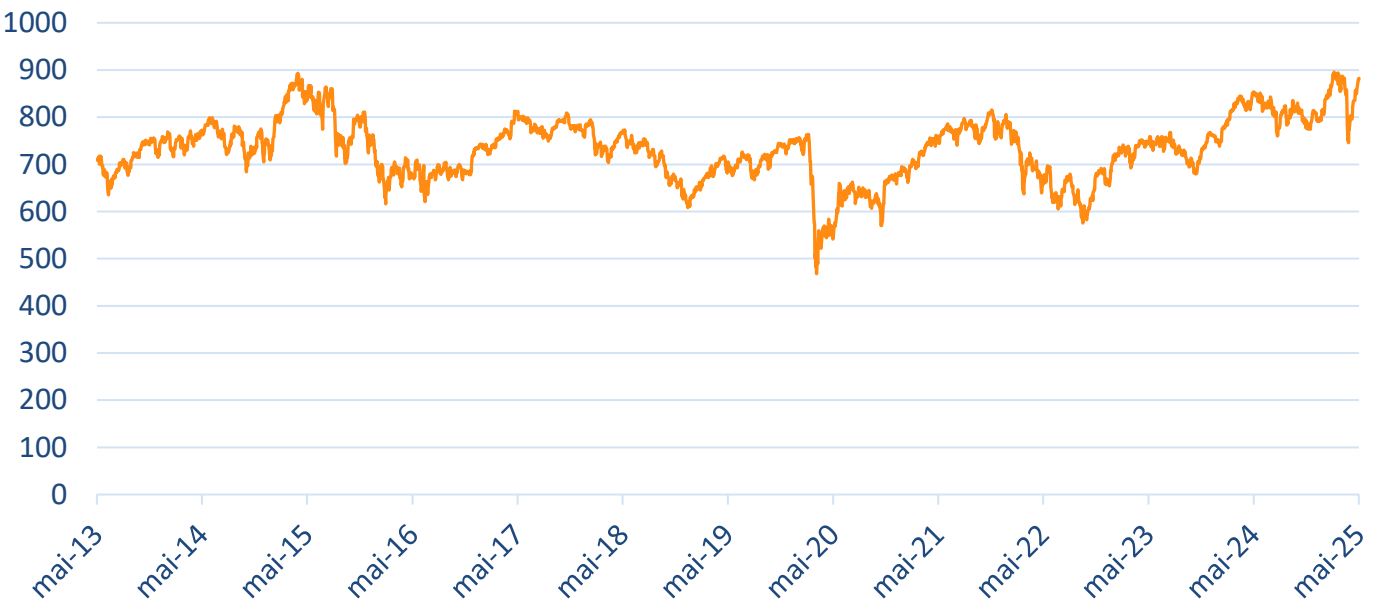
Source : Goldman Sachs, le 15 mai 2025.

Présentation de l'Indice

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 15 MAI 2013 AU 15 MAI 2025

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 15 mai 2013 au 16 mai 2024, puis sur des valeurs réelles du 17 mai 2024 (date de création de l'Indice) au 15 mai 2025.

Les performances passées, qu'elles soient simulées ou réelles, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 15 mai 2025

Performances cumulées au 15 MAI 2025

Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR

Depuis le 01/01/2025	10,78%
1 an	3,29%
2 ans	32,02%
5 ans	62,36%
10 ans	24,33%

Source : Bloomberg, le 15 mai 2025

Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

Principales caractéristiques financières

Code ISIN :	FR1459AB8590
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur :	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant de la formule :	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 15 mai 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Comptes titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	29 mai 2025 au 31 juillet 2025
Offre au public :	Offre au public avec l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) - France
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance de 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Sous-jacent :	Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR calculé en réinvestissant les dividendes bruts éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an ce qui est moins favorable pour l'investisseur (code Bloomberg : MSG50ED Index, code Reuters : .MSG50ED, devise de référence : EUR)
Date d'émission :	29 mai 2025
Date de constatation initiale :	31 juillet 2025
Dates de constatation quotidienne :	Tous les jours de bourse entre le 31 juillet 2026 (inclus) et le 30 juillet 2035 (inclus).
Dates de remboursement automatique anticipé :	10 jours ouvrés après la Date de Constatation quotidienne correspondante.
Date de constatation finale :	31 juillet 2035
Date d'échéance :	14 août 2035
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters, sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisation :	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/07/2025 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles semestriellement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le Titre de créance « EXIGENCE 30 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 29 mai 2025 (« https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8590.pdf ») (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base. La dernière version du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») relatif à ce Titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT

Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche du groupe Goldman Sachs ou d'une de ses sociétés affiliées ni d'Irbis et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

AVERTISSEMENT

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régie par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régie par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDAMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



Contactez-nous

sur www.linxea.com
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

01 45 67 34 22

du lundi au jeudi de
9h00 à 18h00 et le
vendredi de 9h00 à
17h00 sans
interruption.

Copyright © 2025 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) Bonus avec remboursement par anticipation de 10 ans lié à l'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR («EXIGENCE 30»)
Identificateur du produit	ISIN: FR1459AB8590 Valoren: 134737204
Initiateur du produit	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« Émetteur »), faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510104 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date du document	15 mai 2025 à 16:48:55, heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type	Le produit est un titre de créance de droit français. Ce produit ne génère pas d'intérêts. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).
Durée	Le produit a une durée déterminée et sera échu le 14 août 2035, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.
Objectifs	Le produit offre un potentiel d'appréciation du capital et ne génère pas d'intérêts. Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance de l'indice Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR (l'actif sous-jacent). En outre, vous prenez le risque de perdre une partie ou l'intégralité de votre investissement à l'échéance du produit. Le produit sera échu au plus tard le 14 août 2035. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale. Le produit sera coté à la bourse de Luxembourg Stock Exchange (Main Segment). La date d'émission est le 29 mai 2025. Le rendement de ce produit est déterminé en fonction de la performance d'un actif sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes bruts payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent et en soustrayant un Décrément prédéfini. Si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont inférieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera pénalisée par rapport à la performance "price return". Par contre, si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont supérieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera améliorée par rapport à la performance "price return" traditionnelle. Décrément prédéfini: Le Décrément prédéfini pour l'actif sous-jacent est indiqué dans le tableau ci-dessous. Le Décrément prédéfini est un montant annualisé et est détaché quotidiennement.

Actif sous-jacent	Décrément prédéfini
Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 Point GR EUR	50 EUR

Fonction du remboursement par anticipation: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à une date d'observation du remboursement par anticipation, est supérieur ou égal à 100,00 % du cours de référence initial, le produit terminera à la date de paiement du remboursement par anticipation correspondante. Dans ce cas, vous recevrez un paiement de remboursement par anticipation pour chaque titre de créance que vous détiendrez. Les dates d'observation de remboursement par anticipation sont l'ensemble des jours de négociation à partir du 31 juillet 2026 (inclus) jusqu'au 30 juillet 2035 (inclus). Les dates de paiement du remboursement par anticipation tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation de remboursement par anticipation. Le montant du remboursement par anticipation est calculé comme 1 000 EUR multiplié par la somme de (i) 110,50 % et (ii) 10,50 % multiplié par la fraction d'accumulation de la période de calcul. La fraction d'accumulation applicable à la période de calcul sera $(N/365)$, où N est le nombre de jours calendaires de la période de calcul. La période de calcul débute le 31 juillet 2026 (inclus) et s'achève à la date à laquelle un remboursement automatique (exclue) se réalise. Afin d'éviter toute ambiguïté, N sera égal à zéro pour un remboursement automatique ayant lieu le 31 juillet 2026.

Remboursement à l'échéance:

Cette section s'applique uniquement si aucun remboursement par anticipation ne se produit, comme décrit ci-dessus.

Le 14 août 2035, pour chaque titre de créance que vous détiendrez:

- Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 31 juillet 2035 est au moins égal à 70,00 % du cours de référence initial, vous recevrez 2 050,575342466 EUR;
- Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 31 juillet 2035 est au moins égal à 50,00 % du cours de référence initial et inférieur à 70,00 % du cours de référence initial, vous recevrez 1 000,00 EUR; ou
- Sinon*, vous recevrez 1 000,00 EUR multiplié par (i) le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 31 juillet 2035 divisé par (ii) le cours de référence initial de l'actif sous-jacent.

Le cours de référence initial de l'actif sous-jacent est le cours de clôture le 31 juillet 2025.

Le niveau de barrière du remboursement par anticipation est égal à 100,00 % du cours de référence initial.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont

spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernant principalement l'actif sous-jacent, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

1. ont des connaissances avancées et une compréhension complète du produit, de son marché et de ses risques et avantages spécifiques, ainsi qu'une expérience pertinente dans le secteur financier, incluant notamment des opérations fréquentes ou des participations importantes dans des produits de nature, de risque et de complexité similaires;
2. recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
3. acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter une perte totale de leur investissement;
4. sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
5. suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 14 août 2035. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance		
Exemple d'investissement:		Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Scénarios		10 000,00 EUR		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 815 EUR	825 EUR	2 539 EUR
(le produit est remboursé après 10 ans)	Rendement annuel moyen	-81,8 %	-34,0 %	-12,6 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 978 EUR	2 579 EUR	3 668 EUR
(le produit est remboursé après 10 ans)	Rendement annuel moyen	-50,2 %	-20,2 %	-9,4 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 202 EUR		11 050 EUR
(le produit est remboursé après 1 an)	Rendement annuel moyen	2,0 %		8,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 726 EUR		12 258 EUR
(le produit est remboursé après 2 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	7,3 %		9,0 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Cela signifie que si nous devenions insolvable, et si le garant devient également insolvable ou ne peut pas payer l'intégralité du montant garanti, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	<i>Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 14 août 2026</i>	<i>Si le produit arrive à échéance</i>
Coûts totaux	577 EUR	577 EUR
Incidence des coûts annuels*	5,5 % chaque année	0,6 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,9 % avant déduction des coûts et de 7,3 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,8 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	577 EUR
Coûts de sortie	2,5 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	254 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

La période de détention recommandée pour le produit est de 10 ans car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un remboursement par anticipation ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gspriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou au règlement Prospectus britannique (règlement (UE) 2017/1129, faisant partie du droit national britannique en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et des règlements qui en découlent, tels que modifiés), le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gspriips.eu>.